

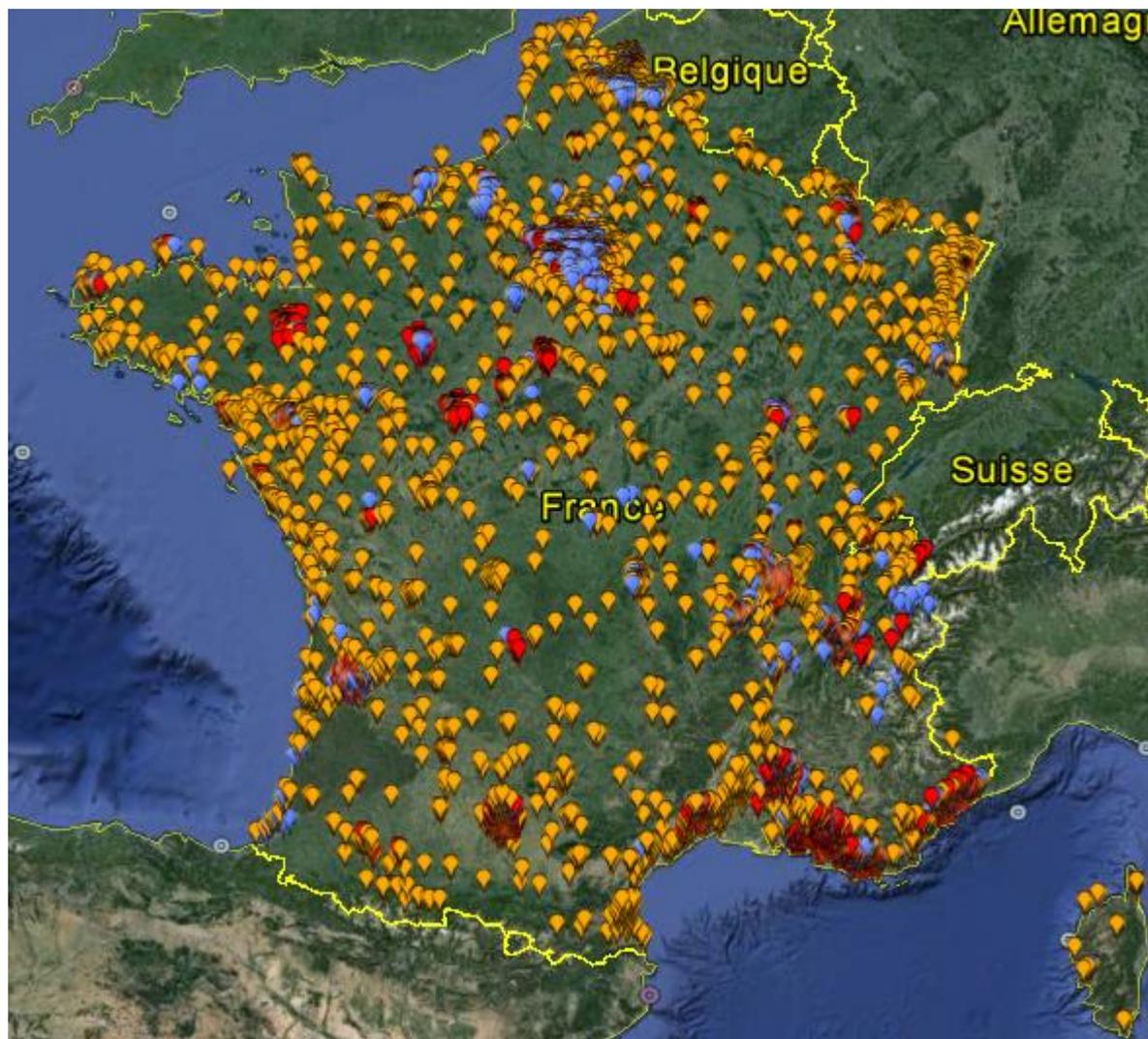
Chiffres clés du déploiement des réseaux 4G dans la bande des 800 MHz

31/05/2015

Observatoire du déploiement des réseaux 4G

Mises en service au 31/05/2015

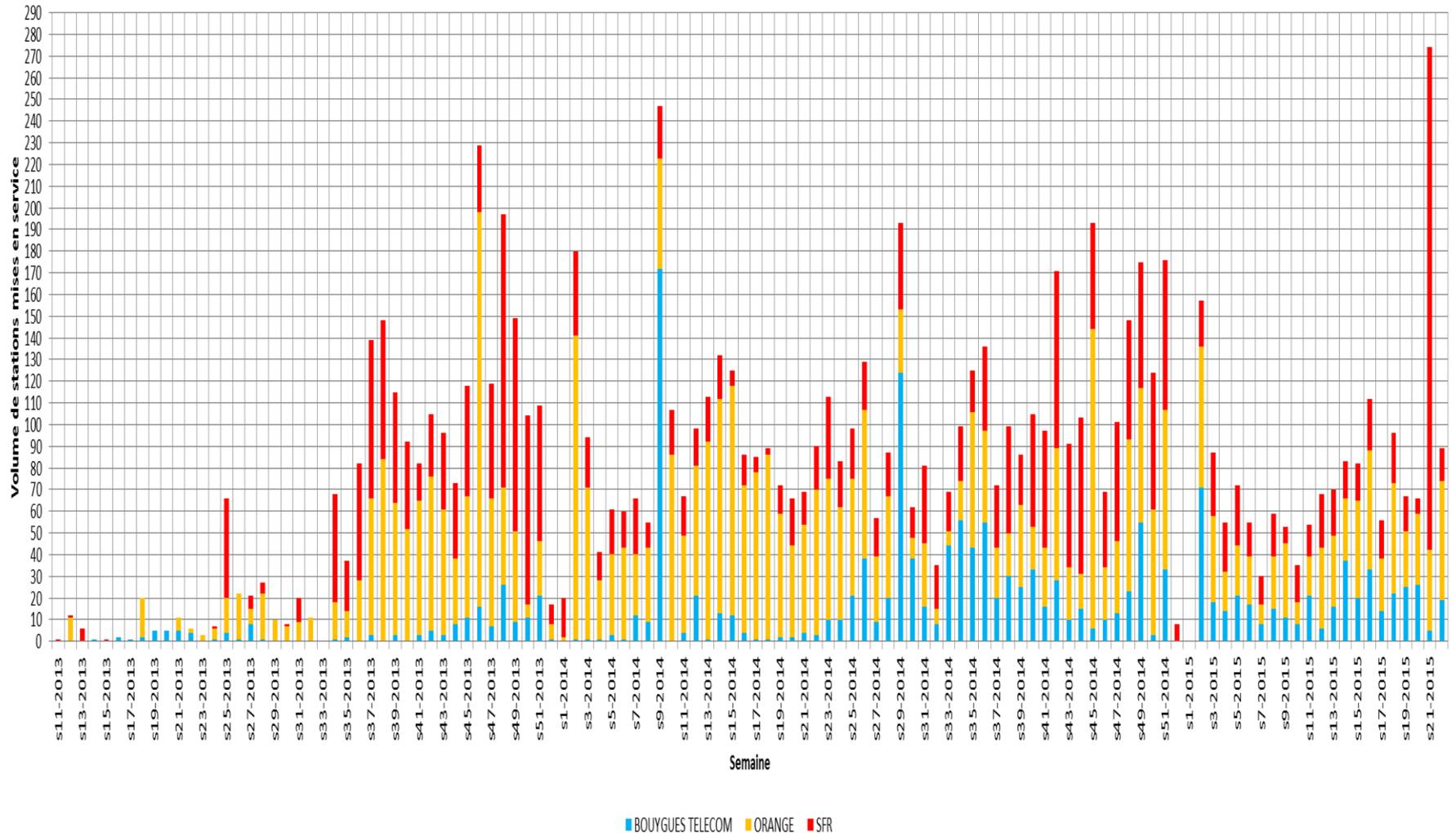
Opérateur	N. Stations LTE800 mises en service (31/05/15)
BOUYGUES TELECOM	1 680
SFR	3 234
ORANGE	4 373
Total général	9 287



Observatoire du déploiement des réseaux 4G

Mises en service au 31/05/2015

Mises en service - LTE 800 MHz



Bilan des activités LTE 800 MHz

au 31/05/2015

	Valeurs au 31/05/2015
Signalements* PRTV au CAT	92 988
Signalements* LTE au CAT (Syndic + Particuliers)	98 494
Adresses Brouillées par le LTE, après analyse (Syndic + Particuliers)	49 101

Détails

	Nombre
Brouillages LTE syndic et particulier (collectif)	12 193
Brouillages non LTE syndic et particulier (collectif)	2 837
Brouillages LTE Particuliers (individuel)	36 908
Brouillages Particuliers (individuel) non LTE	7 058
Doublons, informations syndic pas présentes, informations erronées, etc.	38 944

Les opérateurs ont pour objectif de remédier dans un délai de **72 heures** à l'ensemble des cas de brouillages avérés et identifiés comme relevant de leur responsabilité, sous réserve de la convenance du plaignant et d'accessibilité à l'installation à compter de la transmission de l'intervention par l'ANFR à l'opérateur présumé brouilleur.

(*) Un signalement correspond à un appel reçu qualifié et enregistré dans le système d'information de l'ANFR. Les appels qui ne donnent pas lieu à la création d'un enregistrement ne sont donc pas comptabilisés.

Chiffres clés du déploiement LTE 800 MHz

au 31/05/15

Chiffres clés du déploiement LTE - 800 MHz:

- **5,3 interventions** de remédiation en moyenne par station mise en service
- En **2014**, le montant total des coûts exposés par l'Agence pour le recueil, le traitement des réclamations des usagers et la définition de la cause des brouillages s'est élevé à **1,45 M€** selon un clé d'équirépartition entre les 3 opérateurs
- A ce montant, il faut ajouter le coût :
 - de **la remédiation** prise en charge directement par les opérateurs au rythme de l'affectation des réclamations des téléspectateurs (paiement de la pose des filtres)
 - de la **communication auprès des téléspectateurs** potentiellement impactés pour les informer du dispositif de remédiation mis à leur disposition pour qu'ils bénéficient d'une intervention gratuite, directement financée par les opérateurs mobiles
- Le remboursement par les opérateurs des dépenses de l'ANFR est plafonné à **2 M€** par an

Dispositions en matière de communication

Les actions de communication apparaissent comme un élément essentiel des dispositifs de prévention des risques et de remédiation des perturbations liées au brouillage de la TNT par les stations LTE 800 MHz.

Ces actions doivent notamment être établies en relation avec le risque de perturbation et la nécessité d'informer tout foyer potentiellement brouillé des moyens mis à sa disposition pour une prise en charge de sa réclamation et le rétablissement du service de réception TNT .

Dispositions en matière de communication

Elles ont vocation à couvrir l'ensemble des acteurs locaux potentiellement impactés par le déploiement des réseaux LTE 800 MHz :

- Les élus
- Les professionnels (antennistes, bailleurs sociaux, gestionnaires d'habitat collectif, grossistes-revendeurs)
- Les téléspectateurs potentiellement impactés (« grand public »)
- Les médias locaux, le cas échéant.

Elles doivent par conséquent être adaptées à chacun de ces segments.

Dispositions en matière de communication

Les enjeux liés à la communication couvrent à la fois :

1. la sensibilisation des acteurs aux problématiques liées aux projets d'installation de stations LTE 800 MHz sur leur territoire
2. l'information des acteurs et du grand public sur les dispositifs mis en place pour accompagner le déploiement des réseaux LTE 800 MHz et assurer une prise en charge des anomalies en cas de perturbation de la réception TNT consécutive à l'installation de stations LTE 800MHz.